

RCS : ANNECY Code greffe : 7401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00358 Numéro SIREN : 801 054 297 Nom ou dénomination : 4G FINANCES

Ce dépôt a été enregistré le 08/06/2020 sous le numéro de dépôt B2020/004386

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **D'ANNECY**

Date : 08/06/2020

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/004386**
n° de gestion : **2014B00358**
n° SIREN : **801 054 297 RCS Annecy**

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Annecy certifie avoir procédé le 08/06/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

4G FINANCES
271 Rue Raoul Follereau 74300 CLUSES

date de clôture : 31/12/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



①



Désignation de l'entreprise		SAS 4G FINANCES		Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise		271, RAOUL FOLLEREAU 74300 CLUSES					
SIRET		8 0 1 0 5 4 2 9 7 0 0 0 1 6		6420			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2			
				Exercice N clos le 31 12 2019			
ACTIF		Brut		Amortissements – Provisions			
		1		2			
				Net			
				3			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012			
		Autres *	014	016			
	Immobilisations corporelles *		028	030			
	Immobilisations financières * (1)		040	042	390.188		
Total I (5)		044	390.188	048	390.188		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052			
		Marchandises *	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	18.000		
		Autres * (3)	072	074	110.557		
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	086	43.080			
	Charges constatées d'avance *	092	094	9			
Total II	096	171.646	098	171.646			
Total général (I + II)		110	561.834	112	561.834		
PASSIF				Exercice N NET			
				1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	118.500				
	Écarts de réévaluation	124					
	Réserve légale	126	11.850				
	Réserves réglementées *	130					
	Autres réserves	(	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131	)	132	268.224
	Report à nouveau		134				
	Résultat de l'exercice		136	59.847			
	Provisions réglementées		140				
Total I		142	458.421				
Provisions pour risques et charges		Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	57.219				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	3.542				
	Autres dettes	(	dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	17.343	)	172
Produits constatés d'avance			174				
Total III		176	103.413				
Total général (I + II + III)		180	561.834				
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	17.022	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 4G FINANCES

Néant ☐ *

Exercice N clos le

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

311 12 2019

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215		214		
		Services *			217		218	180.000	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)							222	
	Production immobilisée *							224	
	Subventions d'exploitations reçues							226	
	Autres produits							230	2
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	180.002	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							234	
	Variation de stocks (marchandises) *							236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)							238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240	
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :) *							242	6.448
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE *				243	548	244	1.160	
	Rémunérations du personnel *							250	112.390
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252	47.703
	Dotations aux amortissements *							254	
	Dotations aux provisions							256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *				259		262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				260			
	Total des charges d'exploitation (II)							264	167.701
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	12.301
	Produits financiers (III)		280	49.960		Charges financières (V)		294	2.240
Produits exceptionnels (IV)							290		
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)				347		300		
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)				348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)							306	174	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)							310	59.847	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	59.847	314		
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318				
	Provisions non déductibles *				322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)				324	174			
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(	Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	)	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999					
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997	
	Entreprises nouvelles (44 sexes)		986		ZFU - TE (44 octies et octies A)		987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981		JEI (44 sexes A)		989		
	ZRD (44 terdecies)		127		ZRR (44 quindécies)		138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies)		991		Pôles de compétitivité hors CICE (44 undécies)		990		
	ZFANG (44 quaterdecies)		345		Investissements outre-mer		344		
	BUD (44 sexdecies)		992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)		993		
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit				346		350	47.462
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)				655			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)				643			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)				645			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)				647			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)				648			
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite				641			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col.1 / Déficit col.2		352	12.559
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356				
	Déficits antérieurs reportables *1.1.....3.9.6				dont imputés sur le résultat :		360	11.396	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col.1 / Déficit col.2		370	1.163	
							372		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD



4 G FINANCES
Société par actions simplifiée
au capital de 118 500 euros
Siège social : 271 Rue Raoul Follereau
74300 CLUSES
801054297 RCS ANNECY

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉCISIONS ANNUELLES DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 2 JUIN 2020

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 59 847,25 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	59 847,25 euros
Affecté en totalité au compte "autres réserves"	
Ainsi porté de 268 223,86 euros à 328 071,11	

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
Le Président
Jérôme GAY

Michel GASNER



*Inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes
et rattaché à la CRCC de CHAMBERY*

4 G FINANCES

SASU au Capital de 118 500 €

271, Rue Raoul FOLLEREAU

74300 CLUSES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 Décembre 2019

Michel GASNER



*Inscrit sur la liste des commissaires aux comptes
et rattaché à la CRCC de CHAMBERY*

4 G FINANCES
SASU au capital de 118 500 €
271, Rue Raoul FOLLEREAU
74300 CLUSES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2019

A l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'article 41 des statuts de votre société signés le 15 octobre 2013, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société « 4 G FINANCES » relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par votre président le 30 Avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans le contexte évolutif de crise sanitaire liée au covid-19.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnelles applicables en France. J'ai estimé que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, la continuité d'exploitation, la permanence des méthodes comptables, l'indépendance des exercices ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur les éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications et informations spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président. Une rubrique particulière concernant les événements survenus et les éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19 a été intégrée au rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreur.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ses comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercices professionnelles permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Chamonix
Le 15 Mai 2020



Michel GASNER
Commissaire aux comptes

ANNEXE

Description détaillées des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisant et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir les procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournis dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Désignation de l'entreprise		SAS 4G FINANCES		Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		271, RAOUL FOLLEREAU 74300 CLUSES				
SIRET		8 0 1 0 5 4 2 9 7 0 0 0 1 6		6420		
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
Exercice N clos le						
31 12 2019						
ACTIF		Brut		Amortissements – Provisions		
		Net				
		1		2 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
		Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *		028	030		
	Immobilisations financières * (1)		040			
	Total I (5)	044	3 9 0 . 1 8 8	048		3 9 0 . 1 8 8
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
		Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	1 8 . 0 0 0	070	1 8 . 0 0 0
		Autres * (3)	072	1 1 0 . 5 5 7	074	1 1 0 . 5 5 7
	Valeurs mobilières de placement		080	082		
	Disponibilités		084	4 3 . 0 8 0	086	4 3 . 0 8 0
	Charges constatées d'avance *		092	9	094	9
	Total II	096	1 7 1 . 6 4 6	098		1 7 1 . 6 4 6
	Total général (I + II)	110	5 6 1 . 8 3 4	112		5 6 1 . 8 3 4
PASSIF		Exercice N NET				
		1				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		1 1 8 . 5 0 0	
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126		1 1 . 8 5 0	
	Réserves réglementées *		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131		132	2 6 8 . 2 2 4	
	Report à nouveau		134			
	Résultat de l'exercice		136		5 9 . 8 4 7	
	Provisions réglementées		140			
Total I		142		4 5 8 . 4 2 1		
Provisions pour risques et charges		Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		5 7 . 2 1 9	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		3 . 5 4 2	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	1 7 . 3 4 3	172	4 2 . 6 5 2	
	Produits constatés d'avance		174			
Total III		176		1 0 3 . 4 1 3		
Total général (I + II + III)		180		5 6 1 . 8 3 4		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	1 7 . 0 2 2
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise

SAS 4G FINANCES

Néant ☐ *

Exercice N clos le

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

31 12 2019

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210	
	Production vendue { Biens dont export et livraisons intracommunautaires } { 215 214			
	Services *	217	218	180.000
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	
	Production immobilisée *		224	
	Subventions d'exploitations reçues		226	
	Autres produits		230	2
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232	180.002

CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	
	Variation de stocks (marchandises) *		236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *		240	
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)		242	6.448
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE *	243	548	244 1.160
	Rémunérations du personnel *		250	112.390
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	47.703
	Dotations aux amortissements *		254	
	Dotations aux provisions		256	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }		262	
	Total des charges d'exploitation (II)		264	167.701

1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)

		270	12.301
--	--	-----	--------

Produits financiers (III)	280 49.960	Charges financières (V)	294 2.240
---------------------------	------------	-------------------------	-----------

Produits exceptionnels (IV)		290	
-----------------------------	--	-----	--

Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347		300
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) 348		

Impôt sur les bénéfices * (VII)		306	174
---------------------------------	--	-----	-----

2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)

		310	59.847
--	--	-----	--------

B – RÉSULTAT FISCAL

	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	59.847	314
--	--	-----	--------	-----

RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *	316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	318		
	Provisions non déductibles *	322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)	324	174	
	Divers* dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés 247			
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime 998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime 999			

DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies) 986	ZFU – TE (44 octies et octies A) 987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981	JEI (44 sexies A) 989		
	ZRD (44 terdecies) 127	ZRR (44 quindécies) 138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies) 991	Pôles de compétitivité hors CICE (44 undécies) 990		
	ZFANG (44 quaterdecies) 345	Investissements outre-mer 344		
	BUD (44 sexdecies) 992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993		
	Créance due au titre du report en arrière du déficit	346		350 47.462
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies) 655			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A) 643			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B) 645			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C) 647			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D) 648			
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite 641			

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col.1 / Déficit col.2	352	12.559	354
--	--------------------------------	-----	--------	-----

Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *	356		
----------	--	-----	--	--

	Déficits antérieurs reportables * 1.1.396	dont imputés sur le résultat :	360	11.396
--	---	--------------------------------	-----	--------

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col.1 / Déficit col.2	370	1.163	372
---	--------------------------------	-----	-------	-----

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

ANNEXE TEXTE LIBRE

CAZZ
(2020)Désignation de l'entreprise SAS 4G FINANCES
et Date de clôture de l'exercice31/12/2019 Mention expresse ☐

METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Le Règlement CRC 2004-06 a fixé de nouvelles règles quant à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Les options suivantes ont été prises à l'origine :

- 1 Frais de constitution, transformation, premier établissement :

- Entité non concernée

- 2 Frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission :

- Entité non concernée

- 3 Droits de mutation, honoraires, commission ou frais d'actes sur les immobilisations incorporelles et corporelles :

- Entité non concernée

- 4 Droits de mutations, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations financières (titres) :

- Entité non concernée

- 5 Coûts de développement

- Entité non concernée

- 6 Coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs :

- Comptabilisation en charges

- 7 Amortissements de biens non décomposables - PME : Mesure de simplification :

- Entité non concernée

- 8 Composants de 2^e catégorie / provisions pour grosses révisions :

- Entité non concernée

- 9 Utilisation CICE :

- NA

③

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SAS 4G FINANCES		Néant ☐ *		
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *		
ACTIF IMMOBILISÉ						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406			
	Autres	410	412	414	416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426			
	Constructions	430	432	434	436			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	442	444	446			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	452	454	456			
	Matériel de transport	460	462	464	466			
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476			
Immobilisations financières		480	3 9 0 . 1 8 8 482	484	486	3 9 0 . 1 8 8		
TOTAL		490	3 9 0 . 1 8 8 492	494	496	3 9 0 . 1 8 8		
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : de l'exercice	Dotations	Diminutions : amortissements aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements afférents à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES								
Immobilisations incorporelles		500	502		504	506		
	Terrains	510	512		514	516		
	Constructions	520	522		524	526		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	532		534	536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542		544	546		
	Matériel de transport	550	552		554	556		
	Autres immobilisations corporelles	560	562		564	566		
TOTAL		570	572		574	576		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées 1		2	3	4	5			
virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé								
6		7	8	9	10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Court terme*	Plus ou moins-values		
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
Total	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579	Régularisations	590		583	594	595
TOTAL				596		585	597	599

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.